

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la cohésion des territoires et
des relations avec les collectivités
territoriales
Ville

**Circulaire du 20 avril 2021
Relative au Fonds « Quartiers solidaires Jeunes »**

NOR : VILB2112355C

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville,

à

Pour attribution : Mesdames et Messieurs les préfets de régions, les préfets de départements.

Résumé Le Premier ministre a acté le 29 janvier 2021 à Grigny le renouvellement du fonds Quartiers solidaires. Le fonds « Quartiers solidaires Jeunes » sera ainsi doté de 10M€ et disponible dès la mi-avril 2021. Cette enveloppe sera mobilisée en priorité pour les associations de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des QPV.

Catégorie : Directive adressée par le ministre aux services, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles	Domaine Ville
Type : Instruction du gouvernement	et /ou Instruction aux services déconcentrés
Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Mots clés (liste fermée) : Collectivités territoriales, aménagement et développement du territoire, droit local	Autres mots clés (libres) : Associations de grande proximité, Comité interministériel des villes, jeunesse, continuité éducative, sport, culture, santé mentale, insertion professionnelle, prévention, soutien à la parentalité
Texte(s) de référence :	
Circulaire(s) abrogée(s) :	
Date de mise en application :	
Opposabilité concomitante : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
<i>La « circulaire » est rendue opposable à la date indiquée sur le BO du pôle ministériel à l'onglet Documents opposables.</i>	

Pièce(s) annexe(s) : 2
N° d'homologation Cerfa :
Publication : Circulaires.gouv.fr <input checked="" type="checkbox"/> Bulletin Officiel <input type="checkbox"/>

Depuis plus d'un an maintenant, notre pays traverse une crise sanitaire, économique et désormais sociale de grande ampleur, avec dans les derniers mois, une croissance des violences et rixes entre jeunes.

Depuis plus d'un an également, la mobilisation de toutes les forces vives dans les territoires, tout particulièrement les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, a été sans précédent. Cette mobilisation a permis un appui à la continuité éducative (avec notamment l'achat et la distribution de tablettes et clés 3/4G à 30 000 jeunes et enfants dans les quartiers), un soutien aux activités estivales et départs en vacances (avec plus de 47 000 enfants des quartiers partis en « colos apprenantes » et 580 000 ayant bénéficié d'au moins une action de l'opération Quartiers d'été et Quartiers d'automne) et enfin un soutien aux associations de proximité avec le fonds Quartiers solidaires, qui a permis de soutenir plus de 2 600 associations de proximité.

Les associations de proximité ont en effet, grâce au fonds Quartiers solidaires, pu faire vivre la fraternité au cœur des quartiers, répondant aux besoins des plus fragiles de nos concitoyens. Ainsi, en 2020 :

- Plus de 400 projets ont permis de garantir la continuité éducative (lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement à la scolarité), de favoriser l'accès au numérique (équipement en matériel informatique, éducation aux usages du numérique) et de promouvoir les valeurs de la République et l'engagement citoyen ;
- Plus de 300 projets ont contribué à faciliter l'accès aux soins, à développer la prévention-santé (notamment en matière de santé mentale) et à soutenir l'accès à une alimentation saine, durable et locale, notamment via la création d'épiceries solidaires et développement de points de distribution ;
- Plus de 300 projets ont permis de former, favoriser l'acquisition de compétences et lever les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants...) ;
- Plus de 400 projets socioculturels ont renforcé le lien social dans les quartiers ;
- Près de 600 des 2 500 associations soutenues par Quartiers solidaires ont eu une action toute particulière en faveur des jeunes filles et femmes dans les quartiers.

Le Comité interministériel des villes, présidé par le Premier ministre, a acté le 29 janvier dernier à Grigny le renouvellement du fonds Quartiers solidaires. Au regard des besoins spécifiques de notre jeunesse en cette période difficile, je souhaite que ce fonds soit en priorité ciblé sur ce public fragile. Ainsi, en 2021, ce fonds « Quartiers solidaires Jeunes » sera doté de 10M€ et disponible dès la mi-avril 2021. Conformément à mes engagements auprès des acteurs associatifs de terrain, je souhaite voir cette enveloppe mobilisée en priorité pour les associations de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des QPV.

Comme en 2020 et afin d'avoir une réponse de l'action publique la plus adaptée aux besoins et ressources de chaque territoire, évitant ainsi toute procédure lourde d'appels à projets nationaux, cette enveloppe exceptionnelle vous sera intégralement déléguée. La répartition par territoire est précisée en annexe. Les dotations attribuées par régions sont déclinées de manière indicative au niveau départemental et devront être arrêtées par chaque responsable de programme dans les meilleurs délais. J'attends de vous un engagement le plus rapide possible de ces crédits 2021 pour des actions à mener dès les prochaines semaines et qu'il conviendra d'articuler avec celles relevant de l'opération Quartiers d'été.

Dans le cadre de cet appel à projet « Quartiers Solidaires Jeunes », je vous demande de flécher ces crédits en priorité vers des actions en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans (tout-petits, enfants, jeunes et étudiants), s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants :

- continuité éducative ;
- sport ;
- culture ;
- santé mentale ;
- insertion professionnelle ;
- prévention ;
- soutien à la parentalité.

Par exemple, peuvent être vivement encouragées et soutenues les actions mettant en avant l'utilité sociale des jeunes (chantier éducatif solidaire dans le cadre de la crise sanitaire et sociale, ...) ou encore celles facilitant leur inclusion sociale post-covid avec des outils ou méthodes innovants (application numérique, méthode de co-formation, « aller vers » transmission de savoirs entre générations, etc.). Les actions de soutien à la parentalité des familles (plus particulièrement celles fragilisées par la crise sanitaire) devront elles aussi être accompagnées dans le cadre de Quartiers Solidaires Jeunes.

Vous veillerez avec la plus grande attention à ce que soient mises en avant des démarches ou pratiques locales particulièrement innovantes et des actions favorisant la participation des filles et des jeunes femmes.

Enfin, vous veillerez à privilégier le soutien à des associations ne bénéficiant pas d'ores et déjà d'un soutien de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet relatif au « Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté ».

En termes de reporting et de communication, il vous est demandé :

- s'agissant des données d'activité, de me faire part, via la transmission à l'ANCT (grande.equipe@anct.gouv.fr) et selon un rythme mensuel des indicateurs prévus dans le tableau de reporting en annexe ;
- s'agissant des données financières, de référencer les actions menées dans le cadre de la procédure d'instruction au sein de l'outil Gispro, en précisant dans les actions renseignées « QSJeunes » ;
- de communiquer sur les actions associatives soutenues et qui incarnent la mobilisation de l'Etat dans les quartiers prioritaires, tant auprès des élus que des autres acteurs.

Comme pour les autres actions financées par le ministère de la Ville, les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

D'autre part, conformément à la note du 7 août 2019 relative à l'approche budgétaire intégrée en matière d'égalité femmes-hommes, vous tiendrez compte des indicateurs qui en découlent dans l'évaluation des actions.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement constant et vous en remercie.

La présente circulaire sera publiée sur le site Circulaires.gouv.fr.

Fait le 20 avril 2021

Signé

Nadia HAI

Annexe 1

Quartiers Solidaires Jeunes - Répartition par région des dotations au prorata de la population des jeunes de moins de 25 ans

Répartition indicative des enveloppes par département

Quartiers solidaires	Population de 0-25 ans	Répartition des crédits
AUVERGNE-RHONE-ALPES	162 646	756 647
Allier	4 875	22 678
Cantal	429	1 996
Haute-Loire	805	3 745
Puy-de-Dôme	8 327	38 738
Ain	7 897	36 738
Ardèche	2 588	12 040
Drôme	12 318	57 305
Isère	26 663	124 039
Loire	19 487	90 656
Rhône	70 099	326 108
Savoie	4 604	21 418
Haute-Savoie	4 554	21 186
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	56 618	263 391
Côte-d'Or	8 317	38 691
Nièvre	3 111	14 473
Saône-et-Loire	9 457	43 995
Yonne	6 475	30 122
Doubs	16 935	78 783
Jura	3 112	14 477
Haute-Saône	2 629	12 230
Territoire de Belfort	6 582	30 620
BRETAGNE	34 334	159 725
Côtes-d'Armor	3 976	18 496
Finistère	7 901	36 756
Ille-et-Vilaine	15 632	72 722
Morbihan	6 825	31 751
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	62 879	292 519
Cher	6 544	30 442
Eure-et-Loir	11 274	52 448
Indre	3 827	17 804
Indre-et-Loire	14 692	68 349
Loir-et-Cher	6 284	29 234
Loiret	20 258	94 242
CORSE	4 044	18 814
Corse-du-Sud	1 384	6 439
Haute-Corse	2 660	12 375

Quartiers solidaires	Population de 0-25 ans	Répartition des crédits
GRAND EST	154 191	717 312
Bas-Rhin	33 633	156 464
Haut-Rhin	27 670	128 724
Ardennes	7 632	35 505
Aube	10 467	48 694
Marne	19 548	90 939
Haute-Marne	4 167	19 385
Meurthe-et-Moselle	18 795	87 436
Meuse	2 257	10 500
Moselle	25 085	116 698
Vosges	4 937	22 967
HAUTS-DE-FRANCE	270 141	1 256 724
Nord	148 885	692 629
Pas-de-Calais	61 873	287 840
Aisne	14 967	69 628
Oise	28 079	130 626
Somme	16 337	76 001
ILE-DE-FRANCE	606 948	2 823 585
Paris	46 236	215 095
Seine-et-Marne	39 248	182 586
Yvelines	44 613	207 544
Essonne	64 430	299 735
Hauts-de-Seine	38 367	178 487
Seine-Saint-Denis	234 801	1 092 319
Val-de-Marne	53 444	248 627
Val-d'Oise	85 809	399 192
NORMANDIE	76 983	358 134
Calvados	12 180	56 663
Manche	5 551	25 824
Orne	5 428	25 252
Eure	13 768	64 050
Seine-Maritime	40 056	186 345
NOUVELLE AQUITAINE	78 956	367 312
Dordogne	2 732	12 710
Gironde	27 303	127 016
Landes	2 802	13 035
Lot-et-Garonne	4 373	20 344
Pyrénées-Atlantiques	4 134	19 232
Corrèze	2 210	10 281
Creuse	662	3 080
Haute-Vienne	9 976	46 409
Charente	5 560	25 866
Charente-Maritime	7 187	33 435
Deux-Sèvres	2 934	13 649

Quartiers solidaires	Population de 0-25 ans	Répartition des crédits
Vienne	9 083	42 255
OCCITANIE	135 869	632 077
Aude	9 143	42 534
Gard	28 871	134 311
Hérault	39 118	181 981
Lozère	0	0
Pyrénées-Orientales	13 142	61 138
Ariège	2 038	9 481
Aveyron	1 416	6 587
Haute-Garonne	27 523	128 040
Gers	778	3 619
Lot	412	1 917
Hautes-Pyrénées	2 949	13 719
Tarn	6 543	30 439
Tarn-et-Garonne	3 936	18 311
PAYS DE LA LOIRE	58 280	271 125
Loire-Atlantique	24 664	114 739
Maine-et-Loire	17 004	79 104
Mayenne	2 620	12 189
Sarthe	11 602	53 974
Vendée	2 390	11 119
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	194 662	905 588
Alpes-de-Haute-Provence	2 428	11 295
Hautes-Alpes	575	2 675
Alpes-Maritimes	23 660	110 069
Bouches-du-Rhône	122 127	568 148
Var	21 417	99 634
Vaucluse	24 455	113 767
OUTRE-MER	253 014	1 177 047
Guadeloupe	24 515	114 046
Martinique	8 831	41 083
Guyane	39 389	183 242
Réunion	72 702	338 217
Mayotte	80 408	374 066
Polynésie	27 169	126 393
Total	2 149 565	10 000 000

Annexe 2

Tableau Reporting et Actions exemplaires « Quartiers Solidaires Jeunes »									
Nombre d'associations bénéficiaires du fond Quartiers solidaires									
Dénomination de l'action	Porteur(s) de projet	Commune(s) concernée(s)	QPV concerné(s)	Thématique (continuité éducative, sport, culture, santé mentale, insertion professionnelle, soutien à la parentalité)	Public cible (tout-petits, enfants, jeunes, étudiants)	Objectif(s)	Nombre de bénéficiaires potentiels	Nombre de bénéficiaires effectifs	Observations

A transmettre à Mme Anne BEAUCHESNE (grande.equipe@anct.gouv.fr)